

# LANGUEDOC-CHIMIE



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

Révision : 17/11/2014

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit:

**PEROX**

Code du produit:

**21444**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Emploi de la substance/ de la préparation:

Désinfectant

### 1.3. Fournisseur

**LANGUEDOC-CHIMIE**

**Z.I. LA COUPE BP 37247**

**11782 NARBONNE Cedex**

Tél.: +33 (0)4. 68. 41. 70. 70.

Fax: +33 (0)4. 68. 42. 40. 01.

E-mail: [environnement@languedoc-chimie.fr](mailto:environnement@languedoc-chimie.fr)  
[www.languedoc-chimie.fr](http://www.languedoc-chimie.fr)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence: INRS/ORFILA +33 (0)1. 45. 42. 59. 59.**




## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
  - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
  - **2.2 Éléments d'étiquetage**
  - **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
  - **Pictogrammes de danger** néant
  - **Mention d'avertissement** néant
  - **Mentions de danger** néant
  - **Conseils de prudence**
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Conserver hors de portée des enfants.
- **Indications complémentaires:**
- Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
Substance active biocide TP2,3 et 4 : peroxyde d'hydrogène CAS n° 7722-84-1 ; 4,9% (m/m).
  - **2.3 Autres dangers**
  - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
  - **PBT:** Non applicable.
  - **vPvB:** Non applicable.

## SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### • Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0	peroxyde d'hydrogène en solution  Ox. Liq. 1, H271;  Skin Corr. 1A, H314;  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	<5%
-------------------------------------	---	-----

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

- **4.1 Description des premiers secours**
  - **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
  - **Après inhalation:**
- Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.  
Recourir à un traitement médical.
- **Après contact avec la peau:**
- Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **Après contact avec les yeux:**
- Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
  - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
- Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE



### · 5.1 Moyens d'extinction

#### · Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### · 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

## SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection.

### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

### · 6.4 Référence à d'autres sections

Aucune substance dangereuse n'est délogée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### · Stockage:

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre le gel.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

### · 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

#### 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

VME (France) 1,5 mg/m<sup>3</sup>, 1 ppm

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Le conditionnement en lingettes limite le risque d'exposition.



## SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales
- Aspect:
  - Forme: Liquide
  - Couleur: Incolore
- Odeur: Inodore
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- valeur du pH à 20 °C: 6 ± 0,5
- Changement d'état
  - Point de fusion: Non déterminé.
  - Point d'ébullition: > 90 °C
- Point d'éclair: Non applicable.
- Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.
- Température d'inflammation:
  - Température de décomposition: Non déterminé.
- Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.
- Limites d'explosion:
  - Inférieure: Non déterminé.
  - Supérieure: Non déterminé.
- Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa
- Densité à 20 °C: 1 g/cm<sup>3</sup>
- Densité relative: Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.
- Vitesse d'évaporation: Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Soluble
- Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.
- Viscosité:
  - Dynamique: Non déterminé.
  - Cinématique: Non déterminé.
- Teneur en solvants:
  - Solvants organiques: 0,0 %
- 9.1 Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1 Réactivité
  - 10.2 Stabilité chimique
- Mélange stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
  - 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.
  - 10.4 Conditions à éviter: Rayons directs du soleil.
  - 10.5 Matières incompatibles: Acides fort, bases.
  - 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë:
- Effet primaire d'irritation:
  - de la peau: Pas d'effet d'irritation.
  - des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

## SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.



- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- **14.1 No ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Marine Polluant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.
- **"Règlement type" de l'ONU:** -

### SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Substance active biocide TP2,3 et 4 : peroxyde d'hydrogène CAS n° 7722-84-1 ; 4,9% (m/m).

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Conseils de prudence**

Conserver hors de portée des enfants.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Préparation non considérée comme dangereuse.

### SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H332 Nocif par inhalation.

- **Service établissant la fiche technique:** Service environnement

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances



ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Ox. Liq. 1: Oxidising Liquids, Hazard Category 1

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A